

Hier des Héros, Demain plus de Boulot ?!

La Loi du 05 août 2021, approuvée par le Conseil constitutionnel mettant en place le Pass' sanitaire et l'obligation vaccinale pour TOUT le personnel des établissements de Santé est une Loi qui divise et qui porte atteinte aux droits fondamentaux des salariés.

Mêler les employeurs à l'obligation vaccinale de leurs salariés leur donne un pouvoir inédit et les met dans une position intrusive dans laquelle le secret médical est rompu, la Médecine du Travail évincée de son rôle propre.

La suspension de leur contrat de travail pour les salariés non vaccinés, les laisseront dans une zone de non droit avec des conséquences financières qui impacteront leur famille : on leur coupe tout simplement les vivres !

Tout cela pour les contraindre à accepter un traitement validé par l'Etat dont l'efficacité n'est pas maximale et dont nous ne savons rien dans la durée par rapport à de possibles nouveaux variants. Un vaccin qui n'empêche ni de contaminer ni d'être contaminé mais juste dans la majorité des cas, qui évitent les formes graves.

Non, cette obligation vaccinale n'est pas comparable à celle contre l'Hépatite B !

Pourquoi contraindre le personnel hospitalier et oublier des populations entières en France et dans d'autres pays du monde ? Ne peut-on pas se satisfaire du taux déjà très majoritaire de salariés vaccinés dans l'établissement, les gestes barrières qui fonctionnent pourtant très bien ne suffisent-ils plus ??!

Comment trouver du sens à cette obligation quand les soignants devaient venir travailler même positifs il y a quelques mois?

Les injonctions paradoxales successives depuis le début de cette pandémie ont favorisé cette méfiance, et les résultats du Ségur, le mépris face aux revendications du personnel hospitalier ont favorisé la défiance.

Si une majorité du personnel est maintenant vacciné par obligation, nos collègues qui tiennent courageusement à leur liberté de penser et d'agir pour eux-mêmes s'apprêtent à être gravement sanctionnés !

La CGT de l'ESMPI est solidaire : ce sont nos collègues, quelles que soient leurs convictions, nous n'imaginons pas pouvoir nous passer d'eux et de leurs compétences, et les patients non plus !

Appliqués coûte que coûte à veiller au bon fonctionnement des services, paliant toujours au manque d'effectif, comment imaginer que des salariés pourront être aujourd'hui suspendus ?? Les suspensions de contrat ne feront qu'aggraver la situation de l'établissement, bien plus qu'au plus fort de l'épidémie !

Alors NON ! Le PASS' SANITAIRE, NE NOUS FERA PAS NOUS TAIRE !

C'est le virus qu'il faut abattre, pas le personnel de Santé !

Non à la vaccination obligatoire, Oui à ce qu'elle soit éclairée et consentie et Oui à la levée des brevets !

Non aux suspensions de nos collègues, sanction grave injustifiée et abusive.

Retrait de la loi du 5 août et du Pass'sanitaire.

Des moyens matériels, structurels et des effectifs adaptés pour SOIGNER !

Rejoignez le syndicat CGT par la manifestation le mardi 14 septembre à 14h00 devant l'ESMPI.

Conférence de presse et cortège le long des établissements du Mèdipôle.

